



Procès-Verbal Commission Régionale Coupe Féminines

Réunion du Mardi 22 août 2023

Président : M. Pierre LONGERE.

Présents : Mme Abtisseem HARIZA, MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric BERTIN, Patrick BELISSANT.

Assistent : MM. Tony ARCHAMBAUD, Marino FACCIOLI.

COUPE DE FRANCE FEMININE 2023-2024

Informations : Qualifiés au 7^{ème} tour fédéral : 9 équipes.

Cadrage le dimanche 10 septembre 2023, uniquement clubs de district

1^{ème} tour le dimanche 17 septembre 2023, entrée des clubs de R2 F

2^{ème} tour le dimanche 1^{er} octobre 2023, entrée des clubs de R1 F

3^{ème} tour le dimanche 15 octobre 2023, entrée des clubs de D3 (nationaux)

4^{ème} tour le dimanche 29 octobre 2023

Nombre d'engagés au 20 août 2023 : 149 clubs, nouveau record.

La commission régionale des coupes a établi les éléments suivants :

Liste des clubs de district exempts du Tour de Cadrage

Sont exemptés du tour de cadrage et sont qualifiés pour le prochain tour les 61 clubs de district ci-dessous nommés :

	AIN		SAVOIE
514369	ENT.S. VAL DE SAONE	504423	AIX F.C.
542553	A.S. MISERIEUX TREVoux	526437	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY
547044	PLASTICS VALLEE F.C.		HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX
560195	BRESSE FOOT 01	510121	F.C. THONES
582674	F. C. BRESSE NORD	513412	A.S. SILLINGY
	ISERE	514894	F.C. CRUSEILLES
504823	U.S. LA MURETTE	515966	MARIGNIER SP.
521966	A.S.J. FOOTBALLEURS DOMENOIS	518270	JONQUILLE S. REIGNIER
522619	CLAIX F.	520593	ET.S. CERNEX
547080	F.C. VAREZE	521193	U.S. MARGENCEL
548244	F.C. SUD ISERE	524474	C.O. CHAVANOD
581674	F.C. MOIRANS	529714	ECHENEVEX SEGNY CHEVRY O.
764375	FOOTBALL FÉMININ NORD ISÈRE		ALLIER
	DROME ARDECHE	506298	A.S. DES CHEMINOTS ST GERMANOIS
504261	ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE	506313	U.S. VALLONNAISE
509197	U.S. DAVEZIEUX VIDALON		CANTAL
525624	C.O. CHATEAUNEUF DU RHONE	508748	ENT. STADE RIOMOIS - CONDAT
526341	A.S. ST MARCELLOISE	541847	F.C. ALLY MAURIAC

527892	A. ANIMATION J. ST ALBAN D'AY		HAUTE LOIRE
530368	A.S. CANCOISE VILLEVOCANCE	581803	VELAY F. C.
532822	C.OM. CHATEAUNEVOIS	581811	U.S. BAINS - ST-CHRISTOPHE
535239	A.S. COUCOURON		PUY DE DÔME
549007	ENT.S. TREFLE F.	506469	S.C. BILLOMOIS
550020	AV. S. SUD ARDECHE FOOTBALL	506507	U.S. ISSOIRE A. DU MAS
550632	U. S. DU VAL D'AY	508772	F.C. RIOMOIS
551087	VALLIS AUREA FOOT	516330	A.S. ROMAGNAT
	LOIRE	525985	A. S. CLERMONT SAINT JACQUES FOOT
504278	F. C. O. DE FIRMINY-INSERSPORT	529030	ESP. CEYRATOISE
525870	ENT.S. ST CHRISTO MARCENOD	560477	UNION SPORTIVE BASSIN MINIER
544208	F.C. ROCHE ST GENEST		
	LYON ET RHÔNE		
516290	AM.S. DE DIEMOZ		
519026	SAVIGNY FOOTBALL CLUB		
520061	O. ST GENIS LAVAL		
523565	EVEIL DE LYON		
524120	F.C. LA GIRAUDIERE BRUSSIEU		
533109	F.C. GERLAND LYON		
560780	GOAL FEMININES CHAZAY		
560870	GROUPEMENT FEMININ ASEF / FCLDSD		
582743	F. C. LAMURE POULE		
590385	SPORTING CLUB BRON TERRAILLON		

Les rencontres du tour de cadrage seront sur le site de la LAURAFoot (rubrique compétitions puis coupe).

Cadrage COUPE DE FRANCE FEMININE LE DIMANCHE 10 septembre 2023 à 15 H 00

Rencontres de France Féminine cadrage le 10/09/2023				
N° match	RECEVANT		VISITEUR	
	N° club	NOM Club	N° club	NOM Club
1	517723	F.C. LEZOUX	563697	DOMES SANCY FOOT
2	506504	U.S. GERZATOISE	582321	COMMENTRY F.C.
3	508742	S.C. ST POURCINOIS	506269	A.AM. LAPALISSOISE
4	539756	ST GEORGES SP.L.	532169	C.O. VEYRE MONTON
5	522494	YTRAC F.	508747	CERC.S. ARPAJONNAIS
6	554410	GROUPEMENT BLAVOZY / ST GERMAIN LAPRADE	560850	GROUPEMENT FEMININ CHADRAC-BRIVES
7	504545	E.S. BOULIEU LES ANNONAY	534255	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
8	517784	ST. AMPLEPUSIEN	551381	UNION SPORTIVE ECOTAY MOINGT
9	508408	ANDREZIEUX-BOUTHEON F. C.	504437	R.C. TOURNON TAIN
10	504256	F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS	534249	A.S. D'ATTIGNAT
11	581373	SC MILLE ETANGS	500081	A.S.UNIV. LYON
12	550152	A. S. DU GRESIVAUDAN	581459	CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL
13	520590	U.S. ARGONAY	516961	ET.S. LE BOURGET DU LAC
14	551005	F. C. CHAMBOTTE	582695	GFA RUMILLY VALLIERES
15	552124	A. S. VER SAU	532844	F.C. MUZOLAI
16	547152	F. C. EPAGNY/METZ-TESSY	520877	ENT.S. LANFONNET
17	504623	ENTENTE SPORTIVE MONTROND CUZIEU	560856	GROUPEMENT FEMININ DES MONTS ET DE LA PLAINE

18	581381	F. C. COLOMBIER-SATOLAS	560872	FOOTBALL FUTSAL ECHIROLLES
19	540737	ESSOR BRESSE SAONE	504730	A.S. CRAPONNE
20	535235	U.S. REVENTINOISE	590379	U. S. VALLEE-JABRON
21	522883	MUROISE F. ST BONNET DE MURE	550797	A.S. DE F. LA BOURBRE
22	504307	S.C. BOURGUESAN	529284	UNION SPORTIVE 2 VALLONS
23	527007	U.S. ROCHEMAURE	523208	IN.C.F. BARB. BESAV.ROCH.SAMSON

Informations importantes règlement :

FMI : l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Article 4 - DUREE DES MATCHS

La durée d'un match est de 2 x 45 minutes. En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but (pas de prolongation).

Article 9 – CLASSIFICATION DES TERRAINS

Lors de l'éventuel tour préliminaire et des deux premiers tours, les rencontres peuvent avoir lieu sur un T7 ou T7 SYN avec éclairage E7 minimum.

A partir du 3ème tour et jusqu'à la fin de la phase régionale, les rencontres doivent avoir lieu sur un terrain classé au minimum en niveau T5 ou T5 SYN avec éclairage E6 minimum.

A défaut, le club recevant dispose d'un délai de 48 heures après le tirage au sort, pour trouver un terrain de repli classé dans la catégorie demandée. Dans le cas contraire, il devra jouer chez son adversaire, à condition que ce dernier dispose d'un terrain classé dans la catégorie demandée. Si aucun des deux clubs ne dispose d'un terrain classé dans la catégorie demandée, c'est le premier tiré qui recevra.

Article 10 – DATES ET HORAIRES

La Commission Régionale des Compétitions fixe, lors de l'organisation de chacun des tours, la date et l'heure des rencontres. Les clubs « recevant » qui souhaitent une modification de date et d'heure, particulièrement l'avancement d'une rencontre au samedi, doivent adresser la demande à la Ligue dans les 48 heures suivant la date du tirage au sort sauf dérogation accordée par la Commission jusqu'au deuxième tour régional. □

S'il s'agit d'avancer l'heure au samedi après-midi, l'accord du club visiteur doit être obligatoirement joint à la demande du club recevant.

S'il s'agit d'avancer l'heure au samedi en nocturne (20h00), l'accord du club visiteur ne sera nécessaire et joint à la demande que si la distance routière entre les deux clubs est supérieure à 200 km.

Prochain Tour de COUPE DE FRANCE FEMININE LE DIMANCHE 17 septembre 2023 à 15 h 00 (entrée des clubs de R 2 F et des clubs exempts)

Le Président de la Commission des Coupes,

La Secrétaire de Séance,

Pierre LONGERE

Abtisse HARIZA